



syndicat national autonome

du personnel de la BANQUE de FRANCE - Solidaires

Syndicat National Autonome Banque de France 74-1645 SNA 75049 Paris cedex 01

Tél : 01 42 92 40 25 - Fax : 01 42 60 77 42 - http : //www.snabf.org - e-mail : snabf@snabf.org



METIER 2 : de grandes incertitudes qu'il est urgent de lever !

Les prochains mois vont être déterminants pour l'avenir du métier 2 comme pour les femmes et les hommes qui le font vivre.

En effet la Banque va mettre en place le nouveau dispositif réglementaire régissant l'entretien de la monnaie fiduciaire qui, rappelons le, nous cantonne dans un rôle de grossiste et de contrôle partiel des acteurs de la filière.

Dans le même temps, la réduction drastique de notre réseau de caisses va devenir effective, alors même que le schéma retenu pourrait être rapidement remis en cause par nos " partenaires ".

Enfin et surtout, les conditions d'emploi et d'activité de nos collègues - bien au-delà des agents concernés par le PSE - vont être bouleversées.

Notre priorité : prendre pleinement en compte le désarroi de nos collègues

Est-il besoin de rappeler que **les agents de caisse, avec les agents de surveillance**, constituent les deux catégories de personnel **les plus affectées par la restructuration du réseau** : les postes supprimés sont largement supérieurs à ceux libérés, ce qui entraînera un nombre élevé de mobilités imposées et de fréquents glissements catégoriels.

En outre, les collègues directement concernés par le PSE sont pénalisés par le contenu des tests d'aptitude à l'emploi d'agent de bureau, certaines épreuves exigeant des connaissances spécifiques étrangères à leur emploi actuel (surendettement, bureautique)

Enfin, **tous les agents du métier 2 s'interrogent sur leur devenir**, au vu des difficultés financières de certains transporteurs de fonds (Valiance) et des risques de transfert d'activité entre certaines caisses institutionnelles maintenues.

Qu'avons-nous donc défendu lors de la réunion du 9 Mars 2004 avec le Caissier Général ?

Notre volonté de prendre en considération les préoccupations de nos collègues s'est exprimée dès l'examen du **premier point figurant à l'ordre du jour** de cette réunion (**Information sur le projet d'acquisition de 12 nouvelles trieuses Toshiba TS810, à répartir sur 10 sites, en remplacement des FS 500 en 2004**).

En effet, le SNABF Solidaires, a contesté le choix d'une sur-mécanisation et revendiqué :

- **l'équipement des caisses en matériel de petite et moyenne capacité** (M15 & M25) pour permettre à la Banque de faire preuve d'une plus grande réactivité.
- **une réévaluation des effectifs-cibles.**

En réponse à notre question sur l'équipement prévu pour les caisses saisonnières, le Caissier Général a indiqué que la Délégation de la Caisse Générale de Chamalières absorberait les pointes d'activité ainsi que les stocks de billets à trier en cas d'indisponibilité prolongée des matériels de tri.

Monsieur PUJAL nous a également informé de l'augmentation du taux de destruction des billets de 5 euros, eu égard au mauvais état de ces coupures en circulation.

S'agissant des 8 centres de traitement des monnaies métalliques et de l'acquisition des équipements correspondants, suite à nos questions, il nous a été précisé que :

- ces 8 centres seraient installés dans les locaux actuels de la Banque (caisses du siège, de Bordeaux, Lyon, Marseille, Montpellier, Mulhouse, Rennes et CTMF de Roubaix-Tourcoing)
- leur personnel serait issu des agents de caisse sans pour autant être confiné dans ces seules tâches.

Le troisième point de l'ordre du jour concernait le nouveau dispositif d'encadrement du tri des billets à l'extérieur de la Banque (décret et conventions)

De l'intervention - empreinte de conviction sincère - du Caissier Général, nous avons retenu, outre sa volonté de défendre le service public et gratuit de l'entretien de la monnaie, 3 points principaux.

Le décret, finalisé en décembre 2003, a été envoyé à la B.C.E. avant d'être soumis pour avis au Conseil d'État. Sa publication devrait probablement intervenir avant l'été 2004.

Quant aux conventions, aucune n'est encore signée. Il est certain qu'elles donneront lieu à d'après discussions, notamment avec la grande distribution dont les pratiques actuelles de recyclage direct (" mur d'argent ") deviendront illégales dès la publication du décret.

Plus inquiétant, **la volonté de la B.C.E. d'harmoniser le traitement des billets** au sein l'Eurosystème pourrait compromettre l'efficacité du dispositif réglementaire envisagé par la Banque de France. En effet, " **la position commune européenne** " en cours d'élaboration à Francfort pourrait aboutir à des exigences communautaires à minima en matière d'authentification et de qualité des billets, ce qui ne manquerait pas de **peser sur le rôle dévolu à la Banque de France.**

Pour sa part, **le SNABF Solidaires a tout particulièrement insisté** sur les points suivants :

- **l'insuffisance des effectifs qu'il est prévu d'affecter aux contrôles sur place,**
- **l'absence**, à ce jour, **d'un dispositif de régulation** permettant de maîtriser tant les modifications " unilatérales " des circuits de transport de fonds que le volume des billets recyclés par les opérateurs privés.
- **la nécessité de proscrire toute compensation par les transporteurs** de fonds entre les billets qu'ils reçoivent des établissements ayant signé les conventions et les autres,
- enfin, l'intérêt pour la Banque de disposer de statistiques détaillées sur les billets délivrés par les DAB - si possible par coupure - afin de mesurer l'ampleur du recyclage externe.

Notre vision de l'avenir du métier 2

Au delà de ces revendications immédiates le SNABF Solidaires, dans le prolongement de ses orientations du Congrès de Najac (Octobre 2003) tient à réaffirmer sa volonté de tout mettre en œuvre pour pérenniser les activités et les emplois liés à l'entretien de la monnaie fiduciaire.

Nous nous battons donc sans relâche pour la mise en œuvre **d'une stratégie résolument volontariste centrée sur les 4 axes suivants :**

1 ☞ Améliorer les services offerts aux banques

Nous demandons que **les offres de services** présentées lors du C.C.E. du 30 septembre dernier soient **étendues à l'ensemble des caisses :**

- **reprise des opérations fractionnées**, notamment des versements,
- **acceptation la plus large possible des systèmes alternatifs de transport de fonds** (Axytrans...)
- **élargissement des horaires d'ouverture.**

Ces prestations peuvent être complétées par l'installation de trésors de nuit.

Cette revitalisation de l'activité du métier s'inscrit dans notre revendication plus fondamentale du maintien d'un réseau dense de caisses sur l'ensemble du territoire. Elle s'accompagne d'**une réaffirmation de notre demande de création d'un véritable corps de spécialistes de la sécurité totalement intégré dans l'Institution.**

2 ☞ Utiliser pleinement les nouvelles prérogatives de la BDF dans le domaine de la gestion fiduciaire

Il est impératif que la BDF veille à ce que les acteurs privés effectuant du recyclage respectent strictement leurs obligations, qu'elles résultent du décret ou des engagements pris par convention.

En complément des propositions formulées lors de la réunion du 9 Mars, nous exigeons que la Banque se donne **tous les moyens d'effectuer de véritables contrôles de qualité** de l'ensemble des acteurs avec des effectifs suffisants et dûment formés qui permettent des actions inopinées et fréquentes sur place.

Elle doit également s'assurer systématiquement que les irrégularités constatées donnent lieu à des poursuites.

3 ☞ Tirer tout le parti des outils et des structures de suivi de la circulation fiduciaire

Les travaux d'études et de statistiques des **ORMOF** doivent être développés et harmonisés au plan national.

La surveillance de la qualité et du volume des flux fiduciaires doit également s'appuyer sur les actions des **Comités de Suivi Fiduciaire (CSF)**. Nous proposons que les CSF soient des organismes de décision, avec délibération, composés de l'ensemble des acteurs de la filière (Banque, transporteurs de fonds, établissements de crédit, particuliers via les associations de consommateurs...).

Nous demandons que ces comités soient mis en place, en tant que de besoin, au niveau infrarégional et qu'ils se réunissent régulièrement afin de jouer pleinement leur rôle.

4 ☞ Développer les actions de formation à l'authentification des billets et de promotion de l'utilisation de la monnaie fiduciaire

Ces actions doivent être intensifiées et généralisées au plan national : au-delà de la lutte contre le faux monnayage, elles contribuent à soutenir le volume de la circulation fiduciaire. En outre, nous exigeons, à défaut de leur interdiction, une " accréditation " par la Banque des officines de formation et d'information présentes dans la filière fiduciaire.